

Comment évoluent les érablières sous permis acéricole et leur mise en valeur en forêt publique?

Indicateurs

- La densité du couvert
- La proportion moyenne des essences présentes
- L'évolution du revenu annuel brut généré par l'acériculture par région administrative

Pourquoi est-ce important?

L'acériculture occupe une place de premier plan dans la culture québécoise. Le temps des sucres est d'ailleurs reconnu en tant qu'élément du patrimoine immatériel du Québec depuis 2021¹. C'est aussi une activité économique qui génère des revenus considérables dans les régions où les forêts d'érables sont abondantes.

En 2022, la superficie totale couverte par des permis pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en forêt publique était de 39 476 ha. Le nombre moyen d'entailles est de 230 par hectare² dans ces érablières. Des 211 millions de livres de sirop produit en 2022, environ 20 % provenaient d'érablières situées en forêt publique.

C'est dans ce contexte que le Ministère a sélectionné des indicateurs pour suivre la durabilité des exploitations acéricoles en forêt publique. La mesure de la densité du couvert forestier permet de vérifier si la production acéricole se réalise avec un couvert forestier suffisamment abondant pour assurer la rentabilité de l'exploitation et pour maintenir la capacité de production à long terme de l'écosystème forestier. La mesure de la proportion d'essences permet de s'assurer que les essences compagnes de l'érable sont présentes dans une proportion allant de 20 % à 40 % de la surface terrière totale des érablières exploitées pour la sève. Le maintien de ces proportions d'espèces compagnes est indispensable à la résilience de l'écosystème sur lequel repose la production acéricole. Enfin, la mesure de l'évolution du revenu annuel brut, généré par la vente de barils de sirop d'érable, permet d'apprécier l'évolution économique de cette production.

Que mesurons-nous?

L'ensemble des érablières faisant l'objet d'un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en forêt publique (ci-après « permis d'intervention ») constitue le territoire analysé. Les deux premiers indicateurs sont évalués à partir des données disponibles sur la carte écoforestière du Québec méridional ainsi que de la banque de données relatives aux superficies touchées par des permis d'intervention. Le revenu annuel brut généré est mesuré à partir des données provenant

¹ Selon la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

² La banque de données relatives aux superficies touchées par des « Permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles » permet de connaître les superficies sous permis, ainsi que le nombre d'entailles.

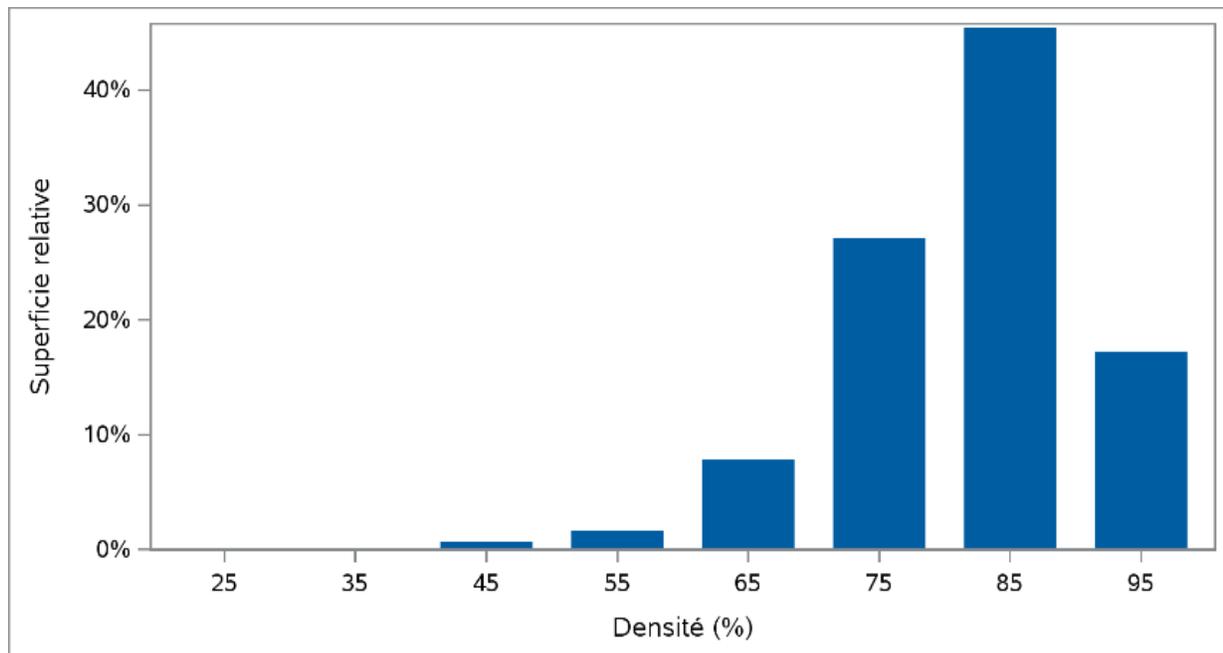
des permis d'intervention et de celles publiées annuellement par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) relativement aux quantités de sirop produit.

Résultats

Densité du couvert

Seulement 3 % des superficies sous permis acéricole ont une couverture arborescente inférieure à 65 % (figure 1). Cependant, pour 62 % des superficies, cette couverture est supérieure à 80 %. Une densité au-delà de 80 % est indicatrice d'érablières vieillissantes dont la croissance est ralentie ou nulle. Non seulement la production de sirop par entaille en est affectée, mais les arbres en danger de mortalité imminente risquent de s'accumuler. Pour les érablières dont la densité est supérieure à 80 %, une intervention sylvicole pourrait être nécessaire pour stimuler la croissance des arbres. De façon générale, une densité de couvert de l'ordre de 65 % et 80 % de couverture est recherchée pour maintenir une production optimale à moyen et long terme.

Figure 1. Superficie des peuplements écoforestiers répartie selon leur densité



Composition en essences

Le couvert forestier des érablières sous permis acéricole en forêt publique (tableau 1) est composé à environ 70 % d'érable à sucre et d'érable rouge. La présence de l'érable rouge est relativement faible puisqu'il forme 9,3 % du couvert, comparativement à 60,2 % pour l'érable à sucre. Le bouleau jaune est l'essence qui occupe la deuxième place en importance dans le couvert avec 16,7 %, ce qui est typique des érablières du Québec méridional. Néanmoins, il est important de noter que plus de 20 % des érablières sous permis acéricole possèdent plus de 80 % d'érable à sucre et d'érable rouge. Cette situation peut, à long terme, affecter la capacité de production acéricole de ces sites. En effet, même si la production acéricole exige une dominance d'érable à sucre et d'érable rouge, leur présence doit représenter entre 60 % et 80 % du couvert. Un minimum de 60 % est nécessaire pour la production acéricole et pour

maintenir la composition, alors que le maximum de 80 % ne devrait pas être dépassé afin de maintenir la capacité de production acéricole et la biodiversité de l'écosystème.

Tableau 1. Proportion moyenne des principales essences identifiées sur la carte écoforestière dans les érablières sous permis d'intervention en forêt publique

Essences de la carte écoforestière	Proportion moyenne (%)
Principales essences photo-interprétées	
Érable à sucre	60,2
Bouleau jaune	16,7
Érable rouge	9,3
Hêtre à grandes feuilles	3,3
Feuillus tolérants à l'ombre	2,3
Bouleau à papier	2,2
Sapin baumier	1,2
Autres essences photo-interprétées	
Résineuses	3,0
Feuillues	1,6

Revenu annuel brut généré

La quantité moyenne de sirop d'érable produite par entaille était, en 2020, de 3,59 livres (figure 2), et la valeur moyenne par livre était de 3,06 \$, soit une valeur de production annuelle de 10,99 \$/entaille³. Compte tenu du nombre d'entailles à l'hectare, la valeur moyenne annuelle produite par hectare est de 2 526 \$/ha. Pour la superficie en production en forêt publique, la valeur totale de production en 2020 est de 99,7 M\$. En 2022, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont enregistré une récolte record estimée à plus de 211 millions de livres de sirop d'érable pour l'ensemble du Québec, soit une moyenne de rendement de 4,26 livres par entaille (figure 2).

³ Selon le rapport « Évaluation des retombées économiques de l'acériculture québécoise en 2020 » produit par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ).

Figure 2. Récolte et rendement annuels de la production de sirop d'érable



Le rôle des forêts publiques dans le développement de l'acériculture

Par l'abondance des forêts dominées par l'érable en forêt publique, celle-ci possède un potentiel de développement relativement important pour cette activité économique. Des forêts situées sur les terres du domaine public ont été identifiées pour leur potentiel acéricole. Pour être utilisées à des fins acéricoles, les érablières sur terres publiques doivent posséder un « permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles », délivré par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). Rappelons que la production acéricole québécoise représente plus de 90 % de la production canadienne et plus de 70 % de la production mondiale. En 2021, 9 M d'entailles soutenaient la production en forêt publique, comparativement à 40 M en forêt privée.

Référence

Doyon, M. et al., 2022. Évaluations des retombées économiques de l'acériculture québécoise en 2020, [en ligne] <https://ppaq.ca/app/uploads/2022/08/Etude-economique-finale.pdf> (consulté le 7 août 2023).